

ORGANISME HABILITE A PROPOSER DES ACTIONS DE DPC

BULLETIN D'INSCRIPTION :

A retourner avant le 27/09/17 avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

ACTION DPC : Vendredi 6 octobre 2017 dans le cadre de la 6^{ème} Journée de l'ASFORL

ESPACE SAINT MARTIN – 199 bis rue Saint-Martin 75003 PARIS

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée 270.00 € : Présentiel de 4h (Cochez la case ci-dessous) :

9 h < 13 h	Traitement du syndrome d'apnées par ventilation en pression positive continue Action DPC N° : 44371700021 (session 1)
Experts : Dr. C. Philippe Dr. M. Blumen Dr X.-L. Nguyen Animateur : Dr. L. Yona	Cette formation sur le bon usage de la PPC s'inscrit dans un cycle initié par l'AFSORL. La référence thérapeutique est la ventilation nocturne en pression positive continue (PPC) qui permet d'éviter le collapsus pharyngé. En contrepartie d'une efficacité démontrée, les effets secondaires (bruit, irritation du masque, encombrement de l'appareillage ou fuites d'air nocturnes) sont à l'origine de refus ou d'intolérance dans 15 à 25% des cas. Les reconnaître et les prendre en charge le plus rapidement possible permet de limiter ces échecs.

Pré-inscription

➔ Pour vous inscrire à une action DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de l'action : < **44371700021** > et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Trouver le bouton <s'inscrire> en bas de la page
- Cliquer enfin sur <valider>

➔ DOSSIER A ENVOYER :

Afin de finaliser votre inscription, vous devez nous envoyer ce bulletin d'inscription, accompagné d'un **chèque de caution de 230 € à l'ordre d'ORL DPC** pour l'année 2017. *(Nous conserverons ce chèque durant l'année 2017 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).*

Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC : 270.00 €

Pour toutes questions :



01 43 22 08 34

orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(*) **Si vous n'avez pas de compte DPC**, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.